

Anna Mandlikova

Wimbledon

Chris Evert et Anna Mandlikova face à face

— D 1



Chris Evert



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Les "nomades" récidivent par obligation... ou pour le plaisir

— A 3

la tribune

72e ANNEE — No 112 — 36 PAGES — 4 CAHIERS

— SHERBROOKE, JEUDI 2 JUILLET 1981 —

(SAMEDI 50¢ 30¢
Livraison à domicile
\$1.65 par semaine)

• RICHMOND

Nouveau projet pour enrayer les inondations

Le ministère de l'Environnement envisage d'investir \$5 MILLIONS

par Guy Crevier

RICHMOND — Le ministère québécois de l'Environnement envisage d'investir une somme d'environ \$5 millions dans un vaste projet qui vise à mettre définitivement un terme aux problèmes d'inondation qu'a connus la ville de Richmond au cours des dernières années.

Il s'agit en fait d'un nouveau projet beaucoup plus complet et complexe que celui présenté, au cours de la dernière campagne électorale provinciale, par le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger.

Tel que prévu initialement, le projet consiste en l'aménagement de digues afin de protéger quatre secteurs clés de la ville de Richmond, mais à ces travaux déjà considérables viendrait s'ajouter la construction d'importantes levées le long de la rivière St-François.

Le projet n'exclut pas également la possibilité de draguer le fond de la rivière St-François sur de courtes distances, à la hauteur de Richmond, ou de procéder à l'écrêtement de certains affleurements rocheux.

Selon des informations de sources généralement bien informées, le projet global serait présentement entre les mains du ministre Léger qui devrait prendre une décision au cours des prochains jours, avant d'entamer les négociations avec les autorités municipales de Richmond.

Si l'on s'en tient aux propos tenus par le ministre Léger au cours de la dernière campagne électorale, il sem-

ble déjà acquis que le ministère de l'Environnement donnera son approbation à la réalisation de la première phase du projet qui consiste en l'aménagement de quatre digues afin de palier aux problèmes les plus pressants, dont le contrôle des eaux de la rivière Cushing responsable des dommages causés au secteur commercial de Richmond, lors des crues de février dernier.

Seule ombre au tableau, le coût de réalisation de la première phase, que le ministre Léger évaluait à \$900,000, il y a à peine quelques mois en se référant à une étude conduite en 1979, atteint maintenant \$2,5 millions.

L'aménagement de quatre digues, en conformité avec les plans retenus dans la première phase, assurerait une protection suffisante à la ville de Richmond pour lui permettre de résister aux crues habituelles des eaux, mais sans la mettre à l'abri d'un gonflement considérable de la rivière St-François qui s'effectue dans une moyenne d'une fois tous les 20 ans, si l'on se réfère aux statistiques du ministère de l'Environnement.

Avec la réalisation de la deuxième phase du projet, évaluée à environ



Marcel Léger

\$2,5 millions, la ville de Richmond serait, à toute fin pratique, à l'abri d'un débordement de la rivière St-François pour une période d'au moins 100 ans.

Toutefois, avant de donner le feu vert à la réalisation de la deuxième phase du projet, le ministère de l'Environnement devra pousser plus à fond certaines études préliminaires afin de s'assurer des impacts sur l'environnement et faire en sorte de ne pas créer un deuxième problème plus aigu ailleurs.



103 ANS

pour le 114e anniversaire du Canada

SHERBROOKE — Une gerbe de fleurs et un drapeau canadien ont été remis à Mme Annie-Evans-Drummond, la doyenne de la région de Magog qui, à 103 ans, est à peine plus jeune que la confédération canadienne dont on célébrait les 114 ans, hier.

C'est sans doute à Hatley que les fêtes ont pris le plus d'ampleur puisque pas moins de 7,000 personnes s'y réunissaient afin de voir le traditionnel défilé composé de chars allégoriques, de deux vieux camions à incendie, d'attelages de chevaux, de fanfares et de voitures anciennes. D'autres manifestations se tenaient un peu partout dans les Cantons de l'Est.

— B 1



Romain Gary

ou

Emile Ajar

• L'affaire fait beaucoup de bruit à Paris

— B 5

bonne journée!

TEMPÉRATURE—
VARIABLE: 28 C.
DEMAIN: VARIABLE

D-2

SPORT—
BASEBALL: REPRISÉ
DES NÉGOCIATIONS

D-1

FRANCE—
LIENS ÉCONOMIQUES
SÉRIEUX AVEC
LE CANADA

C-7

CANADA—
MÉCONTENTEMENT AU
SEIN DU NPD MAIS PAS
D'AFFRONTÉMENT

B-3

QUÉBEC—
LES MICMACS REFUSENT
DE NÉGOCIER

B-7

- ARTS et DIV..... B-5
- CARR. et PROF..... A-10
- DÉCÈS..... D-6
- D'UNE LIGNE..... A-2
- FINANCE..... B-4
- PETITES ANNONCES C-1
- ROMAN..... C-5
- VIVRE EN '81..... C-8

persiflage

Le roi de Wimbledon n'est pas BORGNE, mais Borg: il voit très NET.

—O—
Le monde va tellement vite qu'il a fallu arrêter le temps durant une seconde pour lui permettre de reprendre son souffle.

—O—
Les chercheurs politiques ne sont pas encore parvenus à réaliser un mariage heureux entre la feuille d'érable et la fleur-de-lys.

Une promenade en calèche qui se termine mal:

3 jeunes tués

ST-JULES — Trois jeunes gens ont perdu la vie de façon tragique, hier soir, et une autre personne a subi des blessures dans un accident de la route survenu vers 21h00 sur le chemin St-Jules vers 21h00 sur le chemin St-Jules de Beauce et St-Victor.

Selon les informations recueillies, les victimes prenaient place dans une voiture à chevaux et revenaient vers leur domicile après avoir été en promenade, à la brunante. Ils se dirigeaient vers St-Victor.

Un automobiliste venant derrière eux n'aurait pu les éviter au sommet d'une côte et est entré en contact violemment avec la calèche par l'arrière.

Trois des quatre passagers de la calèche seraient décédés sur le coup. Il

s'agit de Sylvie Lessard, une jeune de 7 ans, de son frère Michel Lessard, 28 ans et d'un ami, Dany Grondin, un jeune homme dans la vingtaine. Les deux premiers sont les enfants de M. Gaston Lessard de St-Victor. La troisième victime, fils d'Yvon Grondin, serait originaire des États-Unis mais demeurerait à Montréal. Tard hier soir, les policiers n'avaient pas encore pu entrer en contact avec ses parents.

Le blessé dont l'identité n'est pas connue a été transporté à l'hôpital de Beauceville. Apparemment, ses blessures ne seraient pas considérées comme graves.

Pour sa part, l'automobiliste n'aurait pas été blessé dans cet accident de la route.

Ce sont les policiers de la Sûreté du Québec, détachement de St-Georges de Beauce qui ont effectué les constatations d'usage.



Begin vers le pouvoir

JERUSALEM (AFP) — La formation d'une majorité parlementaire autour du premier ministre israélien sortant, M. Menahem Begin, ira "très vite", ont estimé mercredi soir, à l'issue de leur première concertation, M. Begin et le chef du Parti national religieux, M. Yossef Bourg.

M. Begin, dont le parti Likoud a obtenu 48 sièges (sur 120) contre 49 pour les Travaillistes de M. Shimon Peres, compte sur l'appui du PNR de M. Bourg (6 sièges) et du parti "Agoudat Israël" (5 sièges) et du parti "Tehya" (droite nationaliste — 2 sièges) pour obtenir une majorité parlementaire.

M. Yossef Bourg, qui a laissé entendre à la radio qu'il n'exclut plus une alliance avec son ancien coéquipier au PNR, le jeune ministre des Cultes Aharon Abouhatzira, dont le parti "Tami" (juifs orientaux) a remporté deux sièges, estime que M. Begin pourrait s'assurer une majorité parlementaire de 63 sièges.

Selon la radio israélienne, les Travaillistes estiment également avoir des chances de constituer une coalition avec ces mêmes éléments.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

La Tribune salue la comédienne Sylvie Léonard qui fait partie de la distribution de la pièce *Viens-tu jouer dans ma cour*, écrite et mise en scène par Louis-Georges Carrier et présentée jusqu'au 30 août au Théâtre de Marjolaine de Eastman.

Composition des comités à la CSCS:

Des ménagères au comité de parents et des enseignants à la tête de comités d'écoles

d'une ligne... à la page.

- PUBLI-PROMOTION • RELATIONS PUBLIQUES
- PUBLICITÉ • CONCOURS • ANNONCES •

POTEAU-THON

organisé par les Chevaliers de Colomb

(conseil 7518)

pour venir en aide aux personnes de

L'Age d'Or de Rock Forest

Ce "POTEAU-THON" aura lieu du 3 au 10 juillet inclusivement au 4799, boulevard Bourque, à Rock Forest (à l'arrière du Marché Raymond).

SHERBROOKE (MR) — Tandis que la profession ou l'occupation la plus représentée parmi les membres du comité de parents de la CSCS est celle de ménagère, celle la plus représentée parmi les présidents de comités d'écoles est celle d'enseignant.

En effet, sur 34 délégués des comités d'écoles au comité de parents, la moitié, soit 17, sont des ménagères. Le deuxième groupe le plus nombreux est celui des personnes travaillant dans le milieu de l'enseignement: il s'agit de 5 enseignants et un conseiller pédagogique.

Le comité de parents a, au cours des années passées, comporté beaucoup plus de représentants du milieu de l'enseignement. Les présidents de comités d'écoles ont aussi été, dans le

passé, issus en plus grand nombre que maintenant de ce milieu. On a, il y a peu d'années, compté jusqu'à tout près des deux tiers de ces parents dont la profession était l'enseignement.

Du côté des présidents de comités d'écoles, cette année, la majorité se trouve encore issue du milieu de l'éducation. En effet, 10 présidents de comités d'écoles sur un total de 34 sont des professeurs, c'est-à-dire tout près du tiers. Le deuxième groupe le

plus nombreux est celui des ménagères, qui représentent près du quart des présidents de comités d'écoles, étant au nombre de 8.

Explication facile

Selon Mme Ginette Cyr, représentante des parents au conseil des commissaires et au comité exécutif de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, la présence de ménagères et d'enseignants en aussi grand nombre parmi les comités d'écoles et au comité de parents s'explique facilement.

"La ménagère, dit Ginette Cyr, se



Ginette Cyr

trouvant à la maison, prend vite connaissance de ce qui se déroule dans les écoles, car c'est elle qui reçoit les enfants après les classes, l'après-midi. S'il y a des problèmes à l'école, elle les perçoit tout de suite et elle est souvent portée à y chercher des solutions. C'est ainsi que plusieurs d'entre elles en viennent à s'impliquer au niveau des comités d'écoles et du comité de parents."

Quant à la présence de nombreux enseignants, Ginette Cyr explique: "Je suppose qu'étant donné leur travail, les professeurs sont familiers avec le milieu de l'éducation et qu'ils se trouvent ainsi plus facilement que les gens d'autres professions sensibles et intéressés au travail qui peut se faire dans les comités d'écoles et au comité de parents."

Ginette Cyr suppose qu'il y a aussi une question de disponibilité qui entre en ligne de compte dans la participation des gens aux activités des comités d'écoles et du comité de parents. "La femme qui travaille à l'extérieur et qui a aussi les travaux ménagers à accomplir le soir, dit-elle, n'est généralement pas disponible ni suffisamment en forme pour participer aux réunions et aux travaux des comités d'écoles. Il y a des femmes qui le font, mais elles sont rares. Quant aux professeurs, je ne sais pas, si se terminant un peu plus tôt que celle de la majorité des travailleurs, leur permette un peu plus de disponibilité le soir."

Suite à une recommandation du recteur Hamel

Changement au comité exécutif de l'Université

SHERBROOKE — Le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche sera dorénavant divisé en deux vice-rectorats, l'un à l'enseignement et l'autre à la recherche, tandis que le vice-rectorat aux relations avec les personnels et les étudiants deviendra le vice-rectorat aux ressources humaines.

C'est la décision qu'a prise le con-

seil d'administration de l'Université de Sherbrooke, dans une période particulièrement difficile de son existence.

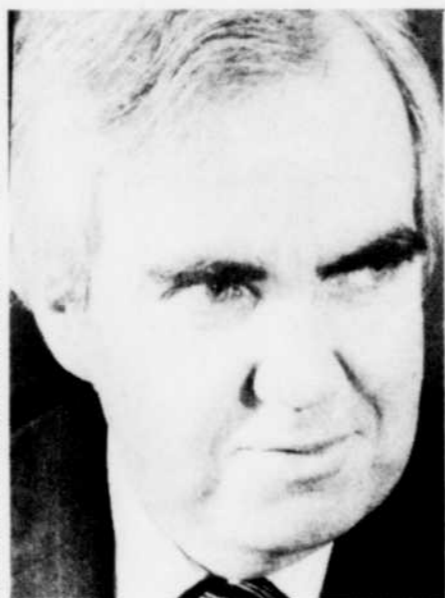
La décision du conseil d'administration demandera une modification des Statuts de l'Université, qui devra, pour entrer en vigueur, être ratifiée par l'assemblée des membres de l'Université à la fin d'août. D'ici là, les vice-recteurs porteront les titres traditionnels tout en envisageant leur travail selon leurs nouvelles fonctions.

Nouveaux vice-recteurs

Selon la résolution du conseil d'administration, l'actuel vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Gaston Denis, conservera le poste de vice-recteur à l'enseignement tandis que M. Bernard Bénéard, actuel vice-doyen à la recherche à la faculté de Médecine, deviendra vice-recteur à la recherche. Etant donné les compressions budgétaires, par lesquelles la recherche n'est presque pas touchée, laissant ainsi ce seul domaine comme véritable secteur de développement à l'Université, la décision de nommer un vice-recteur spécifiquement pour la recherche s'explique facilement.

Selon la résolution du conseil, M. Richard Béland, qui occupe depuis six ans le poste de vice-recteur aux relations avec les personnels et les étudiants, deviendra vice-recteur à l'administration et M. Jean-Guy Fréchette, secrétaire général depuis 1975, conservera son poste.

Le doyen de la faculté des Arts, M. Jacques Plamondon, occupera le poste de vice-recteur aux ressources humaines. La venue de M. Plamondon au comité exécutif s'inscrit logiquement dans le désir de continuité formulé par le recteur M. Hamel, qui, s'adjoignant un membre du secteur des Arts, trouverait une excellente ressource pour poursuivre l'objectif de développement de ce secteur, que visait déjà l'Université à l'époque de M. Yves Martin. On se souvient que M. Martin faisait part, au moment de



Claude Hamel

seil d'administration de l'Université de Sherbrooke, donnant suite aux recommandations du nouveau recteur, M. Claude Hamel.

M. Hamel, en formulant ce souhait, avait mis en évidence le besoin d'apporter des changements dans la composition du comité exécutif, tout en maintenant une certaine continuité dans la poursuite des mandats de ses membres, un peu comme lorsque survient un remaniement ministériel au gouvernement. Le nouveau recteur soulignait aussi le besoin de resserrer la solidarité institutionnelle en associant plus étroitement, au niveau de l'exécutif, des personnes des secteurs des sciences de la santé et des sciences humaines. Enfin, M. Hamel son-

Les obligations du courtier plus étendues

SHERBROOKE — Un propriétaire, qui se fait refiler un locataire insolvable, irresponsable et malpropre, peut-il obtenir une compensation de son courtier en immobilier ?

Le juge Yvon Roberge de la Cour provinciale du district de St-François a décidé que oui.

L'obligation du courtier peut donc aller bien au-delà de l'usage voulant qu'il mette les parties en présence.

Me Ronald Fecteau avait plaidé que ce courtier n'avait pas exécuté son mandat avec toute la diligence raisonnable à l'égard de son client qui vivait à 1,800 milles de Sherbrooke.

Le propriétaire en question, M. Egbert Blaauw, avait confié à la compagnie de fiducie Royal Trust en 1978 le mandat de vendre son chalet, situé à Venise, au lac Magog, parce qu'il déménageait au Manitoba.

Ce mandat a été renouvelé pour un mois à l'expiration d'un premier terme.

A cette époque, l'agent de la compagnie, Mme Micheline Gendron, qui éprouvait certaines difficultés à trouver un acheteur, a suggéré au propriétaire de louer son chalet pour un an.

Le propriétaire a acquiescé à cette suggestion et autorisa son fondé de pouvoir à signer le bail pour lui.

Le premier chèque pré-daté de \$300 du locataire a été refusé par la banque pour provision insuffisante.

Le propriétaire s'est plaint du peu d'intérêt manifesté par la compagnie à son endroit.

Il a dû entreprendre des démarches pour mettre fin au bail et expulser son locataire.

Le propriétaire a finalement obtenu un jugement condamnant le locataire à lui payer \$2,500 pour location, dommages et relocation.

Me Fecteau a soumis que la bonne foi de son client, qui avait mis toute sa confiance dans son courtier, a été trompée.

Le juge Roberge a indiqué que le représentant de la compagnie avait fauté en donnant des renseignements inadéquats et en ne s'assurant pas de l'honnêteté et de la solvabilité du locataire.

Il a dit que les représentants du courtier n'avaient pas exécuté leur mandat avec toute la diligence raisonnable et avec les bons soins d'un bon père de famille.

Le juge Roberge a donc accordé au propriétaire une compensation de \$3,404 pour location impayée, frais de ménage, dommages de relocation et pour frais judiciaires.

Bingo 4 → 1,000

la tribune

D'UNE VALEUR DE \$1,000 CHACUN

4 MARATHONS CONSECUTIFS

VOTRE GENEREUX CAMELOT VOUS DIT:

Ne perdez pas, ne détruisez pas, prenez bien soin de la CARTE DE BINGO insérée dans La Tribune du 13 juin 1981. Elle vous sert à participer non pas à 1, mais à 4 BINGO MARATHONS!

Chaque Camelot, déposé dans un magasin de votre choix, vous donne un prix de \$2500

MARATHON NO 2

MONTANT A GAGNER: \$1000.00

<p>Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui: SAMEDI, le 27 juin 1981: O-68, B-14, O-72, I-18, G-60, B-10, N-36, G-51.</p>	<p>Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui: LUNDI, le 29 juin 1981: B-1, I-17, I-29, O-66, G-49, N-37, I-21, G-50.</p>
<p>Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui: MARDI, le 30 juin 1981: B-8, N-44, I-19, I-30, G-53, O-75, O-71, I-16.</p>	<p>Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui: MERCREDI, le 1er juillet 1981: I-25, I-22, O-61, G-54, O-70, P-6, N-34, N-45.</p>
<p>Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui: JEUDI, le 2 juillet 1981: I-26, G-46, B-7, G-48, N-31, G-57, N-43, B-3.</p>	

REGLEMENT

- Le BINGO 4-1000 est une série de 4 BINGOS-MARATHONS successifs dont l'encre est de \$1000 chacun. Dans chacun de ces cas, si l'on a plus d'un gagnant le montant sera divisé entre eux.
- La seule carte de BINGO officielle est celle portant l'inscription La Tribune (le sceau Aqual) distribuée dans le jeu.
- La carte La Tribune II a été distribuée avec l'édition du 13 juin 1981. Le hasard joue son rôle et nous ne pouvons garantir que chaque lecteur ou abonné a reçu cette carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
- Quand votre carte est remplie il s'agit d'un marathon, appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du BINGO pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9:00 heures a.m. et 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement.
- Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT MIDI (12h00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte. Pour les numéros publiés le vendredi et samedi, vous avez jusqu'au lundi matin, pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.
- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro à paraître quand il s'agit de déterminer un gagnant.
- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
- La Tribune ne sera en aucun cas responsable pour plus de \$1000 en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- Un tirage quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Règle des loteries et courses.
- Les employés réguliers de La Tribune ne sont pas éligibles à ce concours. 68202

King Wellington

REDIGEE COLLABORATION

— 0 —

On dit au poste de police de Sherbrooke que le directeur **Jean-Paul Pelletier** est un homme qui ne dort pas beaucoup. Il n'en a pas le temps.

— 0 —

Le garagiste qui installerait un commerce d'amortisseurs de choc à l'angle des rues **Bouchette** et **Prospect** feraient des affaires d'or. La rue Prospect entre Bouchette et Laurentie est dans un état plus que lamentable.

— 0 —

On dit que le conseiller **Roméo Bergeron** est enchanté de la perspective d'avoir à lutter contre **Gérard Gosselin** aux prochaines élections.

— 0 —

Luc Lamoureux ne serait pas **TROP malheureux** de ne pas avoir été nommé vice-recteur de l'Université de Sherbrooke.

Spécial

Bagues à diamants

1 carat total \$1.495.
1/2 carat total \$895.

Ronald Fortier

GEMMOLOGISTE

CENTRE-VILLE 43 Wellington nord

Sherbrooke 563-6460

Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN-GUY FARAH
Adjoint au président (adm.) et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ
Adjoint au président (prod.) et Éditeur adjoint

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tel.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

<p>REDACTION</p> <p>JEAN VIGNEAULT Redacteur en chef</p> <p>JACQUES LAFONTAINE Chef éditorialiste-adjoint</p> <p>SERGE GOSSSELIN Directeur de l'information</p> <p>CHRISTIAN BELLAVANCE Chef des nouvelles</p> <p>GILLES DALLAIRE Adjoint au chef des nouvelles</p> <p>MICHEL DIONNE Chef de pupitre</p> <p>DENIS MESSIER Directeur des pages sportives</p>	<p>PUBLICITÉ</p> <p>FRANCOIS VAILLANCOURT Directeur de la Publicité</p> <p>DAWSON BEAULIEU Chef des Ventes locales</p> <p>PAUL ALLARD Chef de la Production publicitaire</p> <p>COMPTABILITÉ</p> <p>ANDRÉ CORRIVEAU Chef comptable</p> <p>L. ALCIDE BEAUCHER Gérant au crédit</p>	<p>ATELIER</p> <p>JACQUES E. LEDUC Directeur (technologie graphique)</p> <p>J. JACQUES DELORME Chef des opérations</p> <p>ANDRÉ BÉLANGER Chef de la production</p> <p>EXPÉDITION</p> <p>MICHEL DOYON Chef à l'expédition</p> <p>ANDRÉ JACQUES Adjoint à l'expédition</p>	<p>TIRAGE</p> <p>JACQUES ROY Chef des ventes au tirage</p> <p>GÉRANTS DE DISTRICT</p> <p>PIERRE BEAULIEU Magog-Décarville-Rock Forest-Sherbrooke-Nord</p> <p>CONRAD BERGERON Sherbrooke-Ouest</p> <p>YVES BERGERON Sherbrooke-Nord</p> <p>Valcourt-Brimfordville</p> <p>FRANÇOIS DUBÉ Lac-Mégantic</p> <p>BOIS-FRANÇOIS</p> <p>ANDRÉ FONTAINE Sherbrooke-Est-Ouest-Lemkoiville</p>	<p>Courrier de deuxième classe: Enregistrement No 1539</p> <p>Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf en-droits réservés, par camelot et routes motorisées: 1 an: \$30.00, 6 mois: \$20.00, 3 mois: \$15.00, 1 mois: \$5.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an: \$150.00, 6 mois: \$90.00, 3 mois: \$60.00, 1 mois: \$25.00.</p> <p>"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.</p>
---	--	---	--	---



**F
A
U
X**

Epidémie de faux \$20 US à Sherbrooke

Un suspect appréhendé

SHERBROOKE — La police municipale de Rock Forest a appréhendé hier un suspect au moment où il s'apprêtait à 'passer' un faux billet de \$20 en monnaie américaine, chez un commerçant du village de cet endroit.

tout juste de terminer un séjour en prison.

Pas d'odeur?

Si l'argent n'a pas d'odeur, il est cependant des billets de \$20 en monnaie américaine qui ne sentent vraiment pas bon. C'est le moins qu'on puisse dire.

Au moins sept petits commerçants de Sherbrooke — c'est le nombre de plaintes accumulées jusqu'à maintenant au poste de police de la rue Marquette — l'ont appris à leurs dépens.

Le bureau des enquêtes de la police municipale de Sherbrooke vient effectivement d'être saisi d'une série de plaintes en rapport avec des faux billets de \$20. Et en monnaie américaine à part cela. On ne parle pas encore d'épidémie, certes, mais l'enquêteur chargé du dossier, le lieutenant Raymond Bonneau, trouve la situation assez sérieuse pour alerter tout le monde et inviter, en particulier les commerçants, demeurer vigilants.

La tactique des faussaires employée dans tous les cas se veut sensiblement la même: on entre dans un dépanneur pour se procurer des cigarettes (deux cartons) que l'on paie avec deux billets de \$20 en monnaie américaine. Et évidemment ils en retirent, outre les cigarettes, qui ne se vendent d'ailleurs pas à vil prix, un retour d'argent qui, même en mon-

naie canadienne, vaut son pesant d'or pour celui qui s'est fait prendre.

D'après les témoignages recueillis auprès des victimes, il appert que trois jeunes hommes âgés dans la vingtaine seraient les auteurs de la supercherie qui a été signalée pour la première fois mardi soir. Il s'agit de Québécois qui, en remettant les billets de \$20 aux couleurs de l'Oncle Sam, expliquent que c'est leur père, qui se trouve en Floride, qui leur a fait parvenir les jolis billets.

"C'est justement ce qui est frappant dans cette histoire... les billets

sont vraiment bien faits, le papier est de très bonne qualité. On jurerait pratiquement des vrais, surtout pour l'oeil peu habitué avec les billets américains", note le lieutenant Bonneau.

D'après lui toujours, les bandits se sont tous présentés dans les dépanneurs de la même façon: c'est-à-dire pour s'y procurer des cigarettes canadiennes. Chose étrange, et qui aurait d'ailleurs dû soulever l'attention des commerçants, c'est que les faussaires ne demandaient même pas la différence au taux de change (18 à 20 pour cent) quand le caissier les re-

mbourrait en argent canadien. "Ils disaient que ça n'avait pas d'importance. A un endroit toutefois, une caissière a versé 15 pour cent en surplus pour la différence des taux", a rajouté M. Bonneau.

A tout événement, tout en invitant les gens à faire preuve de la plus grande prudence, l'enquêteur a finalement donné les numéros de série des faux billets de \$20 américains qui semblent revenir le plus souvent: a) P83526910F, b) A35784070B, c) L08847761 (aucune lettre ne termine la série?) et d) A14080142B.

Sherbrooke

Incendie de l'Auberge des Pins: enquête en cours

page 6

Magog

MRC près du lac Memphrémagog: le débat risque d'être relancé

page 7

Drummondville

Profits nets de \$1,5 million pour la Caisse d'entraide

page 8

Les "NOMADES" récidivent

...par obligation ou pour le plaisir

SHERBROOKE — Les nomades de la ville ont célébré leur fête nationale comme il se doit hier en déménageant leurs pénates sous un toit qu'ils imaginent plus spacieux, mieux ensoleillé et moins coûteux.

Cette catégorie de citoyens vient en tête de liste des personnes qui se relogent pour une raison ou pour une autre, d'après un déménageur professionnel.

Les nomades-citadins ont ainsi accompli un rituel qu'ils perpétuent d'année en année, à Sherbrooke.

Il n'existe pas encore de statistiques au sujet de ces personnes qui déménagent pour le simple plaisir de changer d'endroit, dit-on.

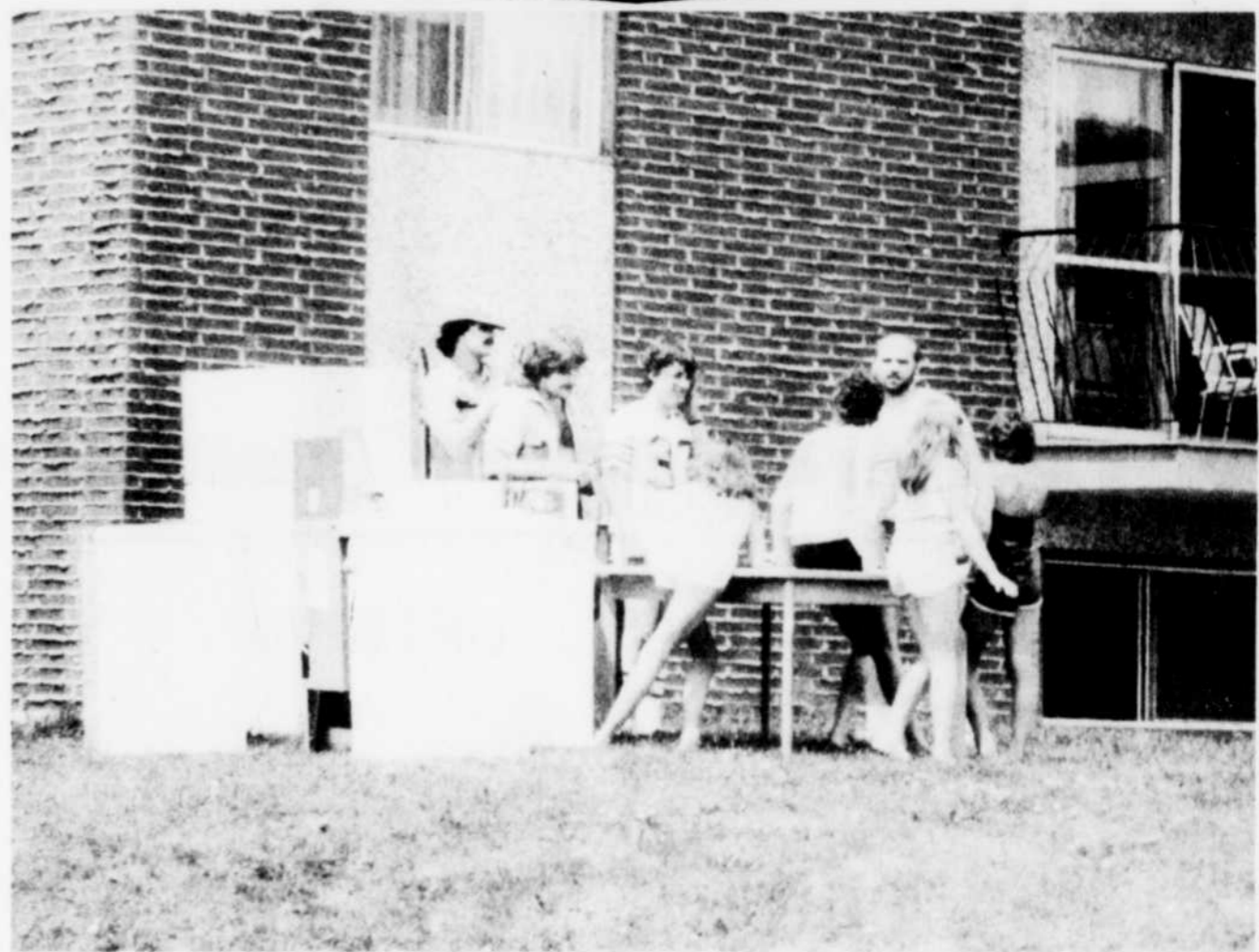
Les nomades de la ville n'ont cependant pas l'habitude de se confesser aux déménageurs professionnels parce qu'ils se débrouillent tout seuls ou presque.

On pouvait en voir hier sillonner les rues avec la remorque d'un beau-frère chargée de caisses provenant de la Société des alcools et attachées avec de la ficelle ramassée grâce à la livraison de bar-b-q. Le déménagement est une fête pas mal plus excitante que celle de la confédération canadienne pour une partie de ces nomades.

C'est tout un suspense, semble-t-il, que de se rendre d'une place à une autre avec un cargaison chambranlante sans briser de miroir, de se rappeler dans quelle boîte se trouve la bouteille de caribou et de se demander si le locataire précédent n'aurait pas oublié par un heureux hasard les tringles à rideaux.

Les enfants y trouvent aussi leur compte eux qui ont hâte de faire connaissance avec le nouveau dépanneur du coin et de se trouver des copains pour écouter le dernier disque des "Kiss".

Les sédentaires observent du coin de l'oeil les arrivants qui paratent leurs cordes à linge, leurs senteurs de hamburgers à l'oignon et les émissions "les tannants" et "radio-sexe" qu'ils entendent au



Les nomades de la ville ont célébré "leur" fête...

(Photo La Tribune par Claude Poulin)

travers des murs mal insonorisés.

Et l'envie du déménagement reprendra peut-être à ces nomades avant même qu'ils n'aient fini de déballer leurs boîtes.

Il y a aussi les autres. Ceux qui doivent changer de ville à cause d'un transfert par leur employeur, de l'acquisition d'un emploi rare ou d'un regroupement de famille.

Ces personnes recourent généralement aux déménageurs professionnels dont les carnets de commande sont complètement remplis

depuis plusieurs semaines.

Il y a aussi ceux qui ont la chance de devenir propriétaires malgré un taux d'intérêt qui frise les 20 pour cent et qui aménagent en dehors de la cohue.

Bref, il ne faudrait toutefois pas croire qu'il existe ici une proportion inconsiderée de nomades.

Plusieurs personnes ont changé d'appartement parce qu'ils avaient besoin d'un plus grand espace, pour se rapprocher de leur lieu de travail et surtout dans l'espoir de

faire une meilleure affaire pour leur investissement.

Selon M. Jean Bourassa, directeur d'Hydro-Sherbrooke, son service ne compile pas de statistiques sur le nombre de déménagements.

"Il me semble cependant qu'il y en a eu un peu plus cette année". De toute façon, il existe quelques autres dates fatidiques à l'agenda d'Hydro-Sherbrooke: le premier mai encore à la mode, le juin à cause du départ de nombreux étudiants et naturellement, le premier septembre...

La CSRE...en bref

Enseignants déplacés

SHERBROOKE — Le comité exécutif de la Commission scolaire régionale de l'Estrie a procédé à l'affectation de 45 enseignants à un nouveau lieu de travail et de 51 enseignants à la suppléance régulière pour la prochaine année scolaire.

Directeurs d'école transférés

M. Jean De Francesco, adjoint du directeur de la polyvalente Le Triolet a été transféré au même poste à la polyvalente Le Phare, vu le retour de M. Roger Sauvageau à l'enseignement. Pour sa part, M. Ulric Chainé a été nommé adjoint du directeur du Triolet à la suite de la fermeture de l'école Saint-Jean-Baptiste.



Ulric Chainé

Pour les retardataires

Le conseil des commissaires de la CSRE a décrété un taux d'intérêt annuel de 18 pour cent sur la remise de taxes en retard.

Nouveau régime pédagogique

Les commissaires de la Régionale ont résolu de faire part au ministère de l'Éducation de la volonté de la CSRE d'appliquer intégralement le nouveau régime pédagogique, mais en demandant au ministère de procéder avec les commissions scolaires à l'évaluation des coûts additionnels qui résultent du nouveau régime pédagogique, en insistant sur la nécessité que chaque évaluation du coût soit complétée avant que soit obligatoire la mise en place du programme. Le conseil des commissaires désire aussi que l'argent nécessaire pour couvrir les nouvelles obligations soit accordé avant l'application des programmes.

La CSCS...en bref

A la mode anglaise

M. Marcel Simoneau a souligné la très belle soirée, selon la tradition anglaise, tenue à l'école Marymount et au cours de laquelle les élèves de sixième année ont reçu un certificat de graduation. M. Simoneau y a rappelé aux personnes présentes la diminution de la clientèle scolaire catholique anglophone, qui se fait ressentir à l'école Marymount et il a invité les personnes présentes à réfléchir à ce problème pour y trouver une solution. M. Simoneau croit que la récupération de la clientèle catholique anglophone qui s'est dirigée il y a quelques années vers Lennoxville afin d'éviter le transport scolaire constituerait une solution pour la survie de l'école Marymount.

De Ste-Bernadette à Larocque

Les élèves déficients mentaux légers qui se trouvaient jusqu'ici à l'école Ste-Bernadette se retrouveront l'an prochain à l'école Larocque, selon une résolution du comité exécutif adoptée lors de la dernière assemblée.

Maintien à domicile: de l'argent seulement pour soutenir le bénévolat

par Lise Ouellette

SHERBROOKE — Dorénavant, le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) ne subventionnera plus les organismes bénévoles pour dispenser des services de maintien à domicile similaires à ceux des établissements publics mais leur allouera des fonds uniquement pour soutenir et augmenter le bénévolat lorsqu'il distribue des services complémentaires.

Le Conseil a adopté cette politique sur recommandation de sa commission de programmation des centres locaux de services communautaires (CLSC) qui effectue, chaque année, l'analyse des demandes de subvention et propose une répartition des fonds consentis dans la région, par le ministère des Affaires sociales, en vertu de son programme de soutien aux organismes bénévoles de maintien à domicile.

Confusion et irréalisme

Après avoir dressé le bilan des deux années précédentes de répartition des fonds et consulté les groupes bénéficiaires, la commission constate que la tendance à essayer de compenser l'absence de services de première li-

gne par des services bénévoles entraîne une confusion néfaste.

De plus, les fonds ne servent parfois plus au bénévolat mais à des services rémunérés alors que les deux types de services doivent être complétés.

Déjà, relève la commission, les montants consentis pour les services rémunérés de première ligne excèdent considérablement les sommes destinées au bénévolat. Les premiers ont atteint \$5,500,000 comparativement à \$85,000 pour les seconds, en 1980-81.

"...il apparaît irréaliste de vouloir utiliser ces fonds pour promouvoir l'implantation de services réguliers des établissements" ou compenser leur absence là où n'existent pas de CLSC, objecte la commission.

Ces constatations ont non seulement pour conséquence de concentrer les fonds aux fins de soutenir et développer le bénévolat mais modifient également une orientation précédente à l'effet de privilégier les districts de la région dépourvus de CLSC.

Toujours dans l'optique de favoriser le bénévolat, la commission et le Conseil régional demandent aux groupes subventionnés que, dans le cas de transport-accompagnement, l'utilisateur défraie les coûts de son transport et que le bénévole reçoive une compensation correspondant aux dépenses qu'il en fait encourir.

Autre nouveauté, la répartition entre les différents districts de la région ne se basera plus uniquement sur l'importance de la population mais respectera aussi le rythme de développement du bénévolat.

Les autres critères qui concernent les clientèles-cibles (personnes âgées, malades chroniques, handicapés et familles en difficultés) ainsi que l'utilisation des subventions pour défrayer les dépenses de coordination, de locaux, d'administration et les frais encourus par les bénévoles, demeurent inchangés.

Organismes bénéficiaires

L'importance du bénévolat est mis en évidence par la commission qui en explique l'impact.

En nous limitant aux données statistiques seulement, l'année dernière, le programme de subventions aux organismes bénévoles a favorisé le travail de 485 volontaires ayant totalisé 1,120 heures d'engagement par semaine. Ce total équivalait à une trentaine d'employés à 35 heures par semaine. Quelque 850 clients en ont profité si on exclut les 11,709 appels acheminés à Secours-Amitié.

Pour l'année 1981-82, la commission et le Conseil régional ont réparti une enveloppe régionale de \$121,918 entre neuf groupes de la région, cinq projets ayant été refusés parce qu'ils ne répondaient pas aux nouveaux critères ou orientations du programme.

Les bénéficiaires sont le Comité Stanstead-Beebe-Rock Island (\$20,000), le Comité des services de première ligne de Mégantic (\$11,274), le Carrefour d'entraide communautaire de Windsor (\$15,000), la Popote roulante de SERCOVIE (\$26,000), Se-

cours-Amitié (\$15,000), l'Aide communautaire de Lennoxville et des environs (\$12,000), le Comité d'action bénévole de Richmond (\$12,000), le Regroupement des bénévoles de la zone de Weedon (\$5,322) et le Carrefour du partage de Magog (\$5,322).

Des services de la CSCS trop loin des élèves

SHERBROOKE — Le directeur des Services éducatifs de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke a présenté au comité exécutif de la CSCS un rapport sur l'évaluation de ces services depuis 1978.

Dans ce rapport, M. Roger Desbiens souligne l'importance de se rapprocher des élèves pour leur dispenser des services directs, objectif dont les Services éducatifs, selon l'opinion de M. Desbiens, ont eu tendance à s'éloigner au fil des mois, à cause, surtout, des nombreuses demandes d'analyse, d'études et de rapports commandés par divers intervenants de la Commission scolaire, par exemple, les parents et les commissaires.

LE SERVICE
PHARMAPRIX®



VENTE ANNUELLE

VALIDE DU 2 JUILLET AU 12 JUILLET 1981

COUCHES PAMPERS



De jour, bte de 30 **3¹⁹**
 De jour, extra-absorbantes, bte de 60 **8³⁹**
 Premier-pas, bte de 48 **8³⁹**
 Nouveau-né, bte de 30 **3⁰⁹**

NUTRI-DIET

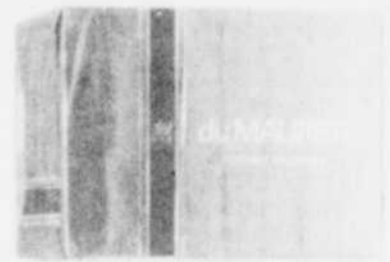


Le populaire et le plus efficace des régimes amaigrissants. Venez rencontrer la conseillère en nutrition.

7⁷⁷

LES 9, 10, 11 JUILLET '81 dans les 2 succursales

CIGARETTES



Toutes les marques populaires

Régulier **9⁰⁹** King Size **9⁰⁹**

COTON-TIGES "Q-TIPS"

Boîte de 400 + 80 gratuits **1⁶⁹**

COPPERTONE

Lotion et huile, asst. 220 ml **2⁵⁹**

HEAD'N SHOULDERS

Shampooing-conditionneur ou shampooing rég. 250 ml **2¹⁹**

PATE A DENTS COLGATE CREST AQUAFRESH assortie. 100 ml

1¹⁹

STAY-FREE

Mini, régulières ou désodorisantes Bte de 30 **1⁹⁹**

POUDRE JOHNSON & JOHNSON

pour bébé 700 gr. **2⁵⁹**

SHAMPOOING COLORANT "L'OREAL"

3⁵⁹

Avec tout achat de cosmétiques

REVLON

5.00 et PLUS Vous recevrez gratuitement un ombre à paupières de votre choix. VALEUR DE 4.25

CHOCOLATO MULTI-PACK

4 tablettes de chocolat **89^c**

"DR SCHOOL"

Sandales Sandales d'Exercice **16⁹⁹**

"TRACT II"

Lames à raser 10 + 2 gratuites **2²⁹**

"FOAMY"

Crème à barbe 300 ml **1⁵⁹**

CHARGE X

VISA

Carrefour de l'Estrie Sherbrooke

569-9621



Jean Allaire



Prix en vigueur jusqu'au 12 juillet 81. Nous nous réservons le

Certains magasins Pharmaprix peuvent vendre des articles en promotion. Etant donné une limitation d'espace, certains des articles qui y sont plus, la quantité limitée peut varier selon les magasins. Prière de vérifier la précision des renseignements quant à la disponibilité des produits. Lors de toute grève, fermeture d'usine, manque de marchandise, suite à notre volonté et nous empêchant de fournir les produits, nous nous réservons le droit de fournir au client un coupon "Après-délai" lui permettant d'acquiescer, dès que la marchandise devient disponible.

SUPER UNIVERSAIRE



JUILLET 1981 INCLUSIVEMENT

CASHMERE
Papier de toilette, 4 rouleaux

SCOTTIES
Papier-mouchoirs, boîte de 200

ESSUIE-TOUT
le rouleau

79¢

SÛRES ET NATURELLES

Sûre et Naturelle
Maxiprotection

SERVIETTES
HYGIENIQUES

NOUVEAU
CONCEPT

en fibres super-absorbantes

Boîte de 10 **99¢**

Boîte de 30 **2⁵⁹**

ARCTIC POWER XE

Détersif

Cont. de 6 litres

3⁵⁵

NEET

Lotion épilatoire
170 ml

1⁷⁹

SCOPE

Rince-bouche
750 ml
+ 33%

2⁶⁹

SOFT & DRI

Déodorant
aérosol
250 ml

1⁹⁹

SILKIENCE

Shampooing-
conditionneur
300 ml + 100
gratuits

1⁹⁹

**CROUSTILLES
"Laurentide"**

Saveurs ass.
400 gr.

1³⁹

UNETTES

Foster Grant ou
Vision

Rabais de
50%

sur les prix du
manufacturier

**IRISH
SPRING**

Savon à mains
paquet de 3 + 1 gratuit

1¹⁷

"GLAD"

Désodorisant
solide

69¢

ELASTOPLAST

Pansements
adhésifs.

Format de 100

1⁹⁹

"DR WEST"

Brosses à dents,
régulières.

3 pour
1¹⁹

**SACS
VIDANGES**

Pharmaprix,
épais
PM-1

79¢

WET-ONES

Serviettes
humides,
format de 15

59¢

PLANTERS

Arachides
assorties

4 pqt pour
99¢

JOHNSON & JOHNSON

HUILE
POUR BEBE
250 ml

1⁹⁹

Bien
acheter
pour
économiser!

se réserve le droit de limiter les quantités jusqu'à épuisement du stock.
articles annoncés à un prix inférieur à celui indiqué dans cette publication.
articles qui ne sont pas annoncés ne seront pas forcément disponibles partout. De
plus, Prière de vérifier auprès du magasin Pharmaprix le plus proche pour une
des produits et leur quantité limitée.
marchandise; retard dans la livraison, ou pour toute autre raison indépen-
des produits pour la durée de l'annonce, nous nous ferons un plaisir de don-
d'acquiescer l'article annoncé, après la fin de l'annonce et aux termes de celle-



Place Belvédère
Sherbrooke
566-6821



Quatre digues sur la St-François

Un pas énorme mais il faudrait faire plus

par Guy Crevier

RICHMOND — "A mes yeux, le ministère de l'Environnement doit s'engager à réaliser un projet beaucoup plus global que celui annoncé originalement par le ministre Léger".

Pour le maire André Lupien, il ne fait aucun doute que les contribuables de Richmond sont en droit de s'attendre qu'un gonflement considérable des eaux, qui normalement doit se produire seulement une fois par vingt

ans. "Le plus grand problème n'est pas là. L'étape cruciale à franchir sera d'obtenir le feu vert du Conseil des ministres."

Toutefois, le maire Lupien a dit espérer que le gouvernement du Québec donne l'autorisation à la ville de Richmond d'emprunter à très long terme, si jamais le projet global qui entraînerait des déboursés de \$5 millions était finalement retenu. "Idéalement, il nous faudrait obtenir un prêt sur une période de 40 ans. Après tout, les autres générations pourrissent également se réjouir des bénéfices d'un tel projet."

Montant forfaitaire

En fait, les contribuables de Richmond devront assumer un montant forfaitaire d'environ \$20.000 en plus d'avoir à défrayer 10 pour cent du coût global des travaux, ce qui ferait varier leur contribution de \$250.000 à \$500.000, selon le type de projet retenu par le ministère de l'Environnement.

Quoi qu'il en soit, le maire Lupien s'est dit prêt à exercer toutes les pressions nécessaires pour que les travaux débutent à l'automne de façon à assurer une meilleure protection contre les crues de la rivière St-François, dès le printemps prochain. "J'ai reçu l'assurance que le ministère de l'Environnement allait s'attaquer en priorité à nos problèmes".

"Après tout, la ville de Richmond n'est pas propriétaire de la rivière St-François, mais si nous n'acceptons pas de faire notre part, ce sont finalement les contribuables qui seront punis", d'ajouter M. Lupien.

De plus, le maire de Richmond a dit pouvoir compter sur l'appui de toutes les localités de la région pour



André Lupien

forcer le gouvernement du Québec à intervenir rapidement.

Par ailleurs, il a été possible d'apprendre qu'un bon nombre de sinistres de Richmond avaient déjà reçu leur indemnité pour les dommages qu'ils ont subis, en février dernier.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Les gens de Richmond ne veulent plus vivre une pareille situation.

dre à une protection adéquate contre tout débordement de la rivière St-François.

"Il est évident que la solution d'aménager quatre digues nous ferait franchir un pas énorme, mais s'il est possible de faire plus pour assurer la sécurité des citoyens, je crois que cela en vaut la peine", d'ajouter M. Lupien.

Selon le maire de Richmond, les chambardements de température qu'a connus le Québec depuis les dernières années ne laissent rien présager de bon pour la ville de Richmond. "Nous ne pouvons demeurer à la merci de la rivière St-François et rien ne nous as-

ans, ne nous affectera pas deux années de suite".

Justifié

Aux dires de M. Lupien, les dommages causés par la crue des eaux de février dernier justifient largement la réalisation d'un projet plus global. "Si l'on tient compte de tous les aspects, dont le manque à gagner des marchands, les dégâts atteignent facilement le cap des \$2 millions".

M. Lupien s'est dit d'avis que les contribuables de Richmond se montreraient des plus favorables à la réalisation d'un projet global qui entraînerait des déboursés d'environ \$5 mil-

Pas question pour le Canton d'Ascot de devenir une ville

— le maire Pouliot

CANTON D'ASCOT — "Il n'est pas question, pour le Canton d'Ascot de changer son statut de municipalité pour celui d'une ville, ou du moins, pas avant quelques années". C'est ce qu'a ré-

pte que très peu d'industries ou commerces importants.

Par exemple, Bromptonville, East Angus et Waterville sont devenues "villes" principalement à cause de l'industrie qui s'y est implantée, et non à cause de l'indice de la population. En effet, une municipalité comme le Canton d'Ascot peut conserver son statut aussi longtemps qu'elle le désire, tant que sa population ne dépasse pas 25.000 habitants.

Loi municipale

M. Pouliot a également insisté sur le fait que la loi municipale cadre mieux les difficultés encourues. Etant donné que le caractère commercial et l'attrait touristique sont peu développés, les octrois de subventions accordées par le Gouvernement aux villes et aux municipalités ne sont pas les mêmes pour les divers travaux d'aménagement.



Robert Y. Pouliot

vé le maire, M. Robert Y. Pouliot, lors d'une récente entrevue téléphonique.

Trop d'avantages

Comme il l'a expliqué, après avoir analysé le pour et le contre, il y a environ trois ans, la municipalité du Canton d'Ascot perdrait trop d'avantages à devenir une ville. Ceci ne s'évalue pas selon l'indice de la population mais plutôt au nombre de commerces et d'industries. Selon le maire, le Canton d'Ascot se compare de beaucoup à la municipalité de Rock Forest, en ce sens qu'il ne com-



Année internationale des personnes handicapées

Yvon Vallières demande de privilégier la voirie régionale

SHERBROOKE — Le député de Richmond à l'Assemblée nationale demande au gouvernement de privilégier véritablement la voirie régionale.

Selon M. Yvon Vallières, les crédits du ministère des Transports ont davantage pour objet de favoriser la construction et l'entretien des autoroutes au détriment du réseau de voirie rurale.

C'est ce que soutient le député libéral, contredisant ainsi les propos du ministre des Transports, Me Michel Clair, d'après qui la priorité sera accordée à la voirie régionale.

Le député de Richmond se dit inquiet pour l'avenir de son comté. "Il est inacceptable pour le comté de Richmond d'accepter une diminution

du budget de la voirie car depuis cinq ans, le comté est négligé par le gouvernement du Parti québécois", a-t-il dit.

Il en a profité pour rappeler la proposition qu'il avait faite à l'Assemblée nationale au ministre des Transports, à l'effet de construire les routes locales à 66 pieds d'emprise, ce qui engendrerait une économie susceptible de permettre, avec un même budget, la construction d'un plus grand nombre de routes.

Le député Vallières espère finalement que le ministre des Transports demeurera attentif à la population de Richmond dont "les revendications, qui persistent depuis des dizaines d'années, sont très justifiées et n'ont rien d'exagéré".

Travaux d'aqueduc: subventions à Stanstead et Ste-Clothilde-de-Horton

STANSTEAD (YR) — Le gouvernement du Québec accordera des subventions importantes à la municipalité de Stanstead, dans le comté d'Orford, et de Ste-Clothilde-de-Horton, dans le comté de Richmond, dans le but d'aider ces dernières à réaliser d'importants travaux d'aqueduc.

Les travaux devraient débuter dans moins d'un an et les subventions seraient réparties sur une période de dix ans.

Le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, a précisé que la municipalité

de Stanstead recevra \$257.503 et la municipalité de Ste-Clothilde-de-Horton, \$1.018.542.

Le Programme d'aide à l'implantation des réseaux d'aqueduc (PAIRA), se situe dans les cadres d'une entente Canada-Québec et vise à doter les municipalités de moins de 5.000 habitants de services d'aqueduc et d'égouts, lorsqu'elles répondent à certaines normes de densité de la population. La contribution du gouvernement équivaut à 75 pour cent du coût total du projet, dans certains cas.

En date du 1er juin 1981, le ministère des Affaires municipales avait déjà apporté une aide financière totalisant 215,1 millions de dollars, dans les cadres de programme d'aide.

Réunion de riverains

ST-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON (YR) — Les riverains du lac St-François-Xavier-de-Brompton (TOMCOD) Inc. tiendront leur assemblée générale annuelle, dimanche le 12 juillet 1981, à 9 heures 30, au chalet du service des loisirs.

Au cours de la rencontre, les participants seront invités à se pencher sur un plan de correction du lac, se situant dans les cadres du programme gouvernemental prévu à cette fin.

Il sera également

question d'une nouvelle étude technique et d'un relevé artificiel de la végétation.

L'assemblée devra enfin se prononcer sur l'ensemencement du lac et sur la pollution par le bruit.

En plus d'avoir à regarder de plus près la situation financière de leur organisme, par la présentation des états financiers et par la présentation du rapport des vérificateurs, les membres devront procéder à l'élection des membres du conseil d'administration de TOMCOD pour la prochaine année.

Incendie de l'Auberge des Pins Résultats de l'enquête connus d'ici la fin de semaine

SHERBROOKE — Les résultats de l'enquête menée en rapport avec l'incendie qui a réélu en cendres l'Auberge des Pins de Deauville, mardi, ne seront pas connus avant la fin de la semaine.

L'enquêteur impliqué dans le dossier, l'agent Réal Châteauneuf, du Bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec, a indiqué hier que les premières analyses de son travail n'ont encore apporté rien de nouveau.

Il lui reste encore à interroger différentes personnes au sujet de ce sinistre qui a entièrement ravagé le dernier des quatre grands hôtels de Deauville. L'édifice logeait également la discothèque La Poupée que son propriétaire, M. Daniel Rodrigue, avait établi à cet endroit voilà quelques mois.

On sait à cet effet que le premier établissement de M. Rodrigue, situé à Magog, avait été détruit par un incendie criminel le mercredi 1er octobre 1980.

M. Châteauneuf a mentionné qu'il effectue présentement un "travail normal, de routine" en rapport avec ce feu et a tenu à préciser que "cela ne veut pas dire qu'il s'agit nécessairement d'un incendie criminel". Selon lui, une enquête du genre est toujours tenue dans le cas d'un incendie d'édifice public; qu'il s'agisse d'un restaurant, d'un hôtel ou même d'un édifice gouvernemental.

S'il n'était pas possible hier de connaître la cause de l'incendie, il n'était pas non plus permis à ce moment de connaître le montant des dégâts.

Mini-marathon à la mémoire de Terry Fox à Lac-Mégantic

LAC-MEGANTIC — Un mini-marathon est organisé en fin de journée aujourd'hui dans les limites de la ville de Lac-Mégantic à la mémoire du jeune Terry Fox qui a mené une lutte contre le cancer à travers le Canada.

Selon M. Fernand Grenier, principal responsable de cette manifestation, une quinzaine de jeunes participeront à ce mini-marathon et le départ se fera vers les 18 heures de l'école polyvalente Montignac sur la rue Laval-Nord. Tout au long du parcours la population est invitée à venir encourager les participants à ce marathon de l'espoir à la mémoire de Terry Fox.

A l'arrivée des participants au Foyer Jeanne-Mance de Lac-Mégantic dans la paroisse Notre-Dame de Fatima,

une messe en plein air sera célébrée et des dons seront recueillis et versés à la section locale de la Société Canadienne du Cancer.

M. Fernand Grenier, fondateur de la course à relais annuel qui porte son nom entre La Guadeloupe et Lac-Mégantic a déclaré que l'organisation de la course avait envisagé de demander au jeune Canadien Terry Fox de participer en tant que président d'honneur de la prochaine édition de la course à relais Fernand Grenier. Déjà, de dire M. Grenier, plusieurs démarches avaient été entreprises mais l'état de santé du jeune Canadien, laissait présager l'impossibilité de le voir assister à ce marathon annuel.

Tout un monde à découvrir

VIVITAR

OBJECTIFS DOUBLEURS TRIPLEURS

VIVITAR
Un producteur expérimenté offre un choix grandiose d'objectifs et d'accessoires pour votre camera.

Grand angles	
17 mm F3.5	249.99
24 mm F2	169.99
28 mm F2	149.99
28 mm F2.8	109.99
Teleobjectifs	
55 mm F2.8 macro 1:1	209.99
135 mm F2.8	109.99
400 mm F5.6	299.99
Zoom	
28/50 mm F3.5/F4.5	194.99
28/85 mm F2.8/F3.8 macro 1:4	299.99
35/70 mm F3.5	199.99
70/150 mm F3.8 très compact	239.99
75/205 mm F3.8 macro	279.99
80/200 mm F4.5	189.99
70/210 mm F3.5 serie 1. macro 1:2	359.99

Doubleurs
Un complément à tout objectif...
Monture universelle **33.99**
Montures Nikon AI/F, Canon, Minolta MD, Konica, Olympus OM, Pentax K, Fujica F/X, Yashica/Contax **44.99**

Tripleurs
Pour tripler votre longueur focale...
Monture universelle **44.99**
Montures Nikon AI/F, Canon, Minolta MD, Olympus OM, Pentax K **54.99**

FLASHES ELECTRONIQUES

Vivitar propose un flash pour tous vos besoins photo...

Modele		
45 manuel	12.99	99 le plus petit, ne mesure que 10 et monte jusqu'à 51
125 manuel	18.99	
215 automatique	33.99	901 il vous suivra partout, hauteur maximale 44 17 ferme.
225 2 positions automatiques, thyristor	53.99	911 hauteur maximale 58, blocage à clef
2500 2 positions automatiques, thyristor, zoom, inclinable	79.99	914 hauteur maximale 60 avec cremailleur et bras de renfort
283 4 positions automatiques, thyristor, inclinable, cellule, détachable, grande gamme d'accessoires	119.99	924 de 7 à 57, rien ne l'arrête
285 caractéristiques du 283, en plus: tele zoom	124.99	928 pour les poids lourds, pattes tubulaires hauteur maximale 65

• Cartes Visa et Master Charge acceptées.
• Pour les clubs photo, groupes ou compagnies, possibilités de spéciaux additionnels sur certains produits. Informez-vous!

• Spéciaux en vigueur jusqu'au 8 août incl.

C'est le temps des fraises!

Apportez vos contenants.

OUVERTURE 7 h 30 a.m. jusqu'au soir

FRAISIÈRE MAURICE JOUIS

Pour informations: 835-5333

R. R. 1, Compton

Art et Photo

Filiale de LES STUDIOS GOSSELIN

107, FRONTENAC, 563-4811

Le débat risque d'être relancé de plus belle

par Guy Crevier

MAGOG — Le débat entourant la création d'une municipalité régionale de comté dans la région du lac Memphrémagog risque d'être relancé de plus belle, puisque le comité de consultation de la zone de Missisquoi s'apprête à déposer un rapport controversé au ministre québécois des Affaires municipales, M. Jacques Léonard,

Pour un, le président du comité de consultation, M. Pierre Bonin, s'est dit d'avis que les deux rives du lac Memphrémagog devraient être réunies au sein d'une même municipalité régionale de comté, de façon à assurer un aménagement cohérent du territoire.

La position de M. Bonin rejoint ainsi les vœux exprimés par le Groupe de conservation du lac Memphrémagog qui, par l'entremise du Centre de

recherche en aménagement régional de l'Université de Sherbrooke, a réalisé une étude sur l'aménagement du territoire dans cette région des Cantons de l'Est.

Sur chacune des deux rives

Quant aux deux autres membres du comité, MM. Rosaire Raymond et Ro-

ger Nicolet, ils ont proposé un découpage du territoire qui entraînerait la création d'une municipalité régionale de comté sur chacune des deux rives du lac Memphrémagog.

De l'aveu même du président du comité, la création d'une municipalité régionale de comté dans la région du lac Memphrémagog a suscité beaucoup de passion. "C'est un débat largement politique qui n'a pas fini de faire

couler de l'encre", de commenter M. Bonin.

Reste à savoir dans quel sens le ministre Léonard tranchera la question, d'autant plus que les membres du comité de consultation semblent prêts à régler leurs comptes sur la place publique, n'ayant fait preuve d'aucune retenue par le passé pour exposer leurs griefs et leurs divergences au grand jour.

Aux dires du président du comité,

MM. Raymond et Nicolet n'ont pas su faire preuve d'impartialité en refusant catégoriquement de se pencher sur les propositions en provenance des groupes autres que les municipalités.

Doute

D'ailleurs, M. Bonin a déjà mis en doute les volontés de MM. Raymond et Nicolet pour la création d'une municipalité régionale de comté dans la région du lac Memphrémagog, les accusant à quelques reprises d'être partie prenante en tant que maire des localités de Cowansville et d'Austin.

Quant à M. Roger Nicolet, qui occupe également le poste de préfet du comté de Brome, il s'est toujours défendu de vouloir politiser les débats.

Aux yeux de M. Nicolet, les localités du comté de Brome cherchent tout simplement à préserver leur identité en refusant de se regrouper avec des municipalités de la région de Magog.

En fait, les localités de la rive sud-ouest du lac Memphrémagog ont toujours maintenu leur décision, et ce malgré une deuxième tournée éclair de consultation, de former une municipalité régionale de comté distincte de la cité de Magog et qui regrouperait principalement les municipalités du comté de Brome ainsi que la ville de Cowansville.

Quoi qu'il en soit, le président du comité de consultation a indiqué, hier, qu'il s'attendait à obtenir une réponse du ministre Léonard une quinzaine de jours après le dépôt officiel du rapport dans la Vieille Capitale, au début de la semaine prochaine.

Marcel Simoneau: "grand éducateur et grand leader"

— Hugh Auger

SHERBROOKE (MR) — "M. Simoneau a de superbes qualités comme individu et c'est un grand éducateur et un grand leader".

Tel est le témoignage du directeur général de la Lennoxville District School Board, M. Hugh Auger, qui, en présence du personnel de la commission scolaire primaire anglophone de Lennoxville et de la présidente du conseil des commissaires de l'endroit rendait hommage au directeur général de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, M. Marcel Simoneau.

A cette occasion, Mme Marguerite Knapp, présidente du conseil des commissaires et du comité exécutif de la commission scolaire de Lennoxville, a remis à M. Simoneau deux tableaux de bois sculpté en guise de remerciement pour l'excellente collaboration dont a

toujours fait preuve M. Simoneau dans ses démarches communes avec la Lennoxville District School Board.

"M. Simoneau ne perdait jamais son sang-froid, dit Mme Knapp, et il représentait l'une des forces de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke. Nous avons travaillé avec lui, son personnel et ses commissaires à plusieurs reprises et jamais, en 9 ans de collaboration, nous n'avons éprouvé de problèmes avec la CSCS, grâce, surtout, au grand sens du respect d'autrui dont faisait toujours preuve M. Simoneau."

En recevant le cadeau remis par M. Knapp, M. Simoneau s'est dit

très touché et il a avoué qu'ayant appris la veille l'hommage qu'on allait lui rendre, il avait eu de la difficulté à dormir: "A 4 heures du matin, je composais un mot de remerciement...", dit-il.

Dans son allocution, M. Simoneau disait qu'il était temps plus que jamais pour les deux commissions scolaires en présence d'être à l'écoute l'une de l'autre, d'être pratiques et de collaborer pour se donner un système d'éducation publique.



Mme Marguerite Knapp, présidente du conseil des commissaires de la Lennoxville District School Board, remettant à M. Marcel Simoneau, un cadeau en témoignage d'appréciation pour sa collaboration avec la commission scolaire anglophone.

TÉLÉ-SON

124 Wellington Nord
Place Wellington 566-8744

Richard Don
15 ans
d'expérience



LES PLUS BAS PRIX

HITACHI - SANSUI - AKAI
SONY - TECHNICS - BASF
Technicien sur place



HITACHI

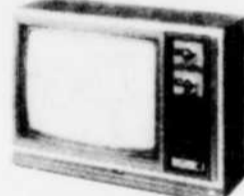
14" COULEUR

20" COULEUR

14" COULEUR



Modèle CT 1302



MODELE MT 1981



MODELE CT 1306

GARANTIE 20 ANS
BAS PRIX EN MAGASIN

SUR TOUS LES
TRANSISTORS



HITACHI
HSP 308

ENSEMBLE
COMPLET
HITACHI



HITACHI HT 324
RETOUR
AUTOMATIQUE

GARANTIE 5 ANS

HITACHI SR 2000
25 watts RMS

SUPER
BAS PRIX
TELE-SON

499⁹⁵

50 watts
RMS

HITACHI HT-40S

Retour auto
Entraînement
direct



Valeur sugg. \$344.95
Prix Télé-Son

189⁹⁵

Plaque anti-
rayures 0.22
Rapport signal/
bruit 75 db
Moteur à
courant continu
pour le prix

HITACHI

TRQ 249 Magnétophone
à Cassettes



- Contrôle entièrement à touches
- Marques braille
- CA ou 4 piles "C"
- Arrêt automatique
- Levelmatic (contrôle automatique des niveaux d'enregistrement)

Valeur sugg. \$54.95
Prix Télé-Son

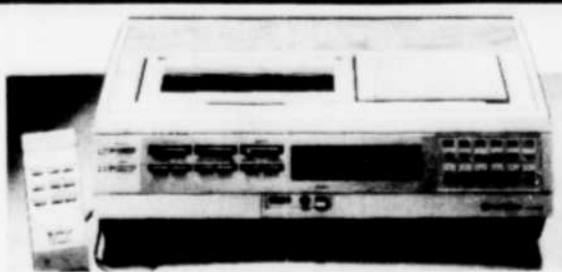
44⁹⁵

HITACHI

VT-8000

Vidéo 3 vitesses,
10 jours.

2-4-6 hrs. commande à distance, minuterie à ordinateur, arrêt sur image, rembobinage automatique



Valeur sugg. \$1849.95
Prix Télé-Son

1299⁹⁵

NOTRE DEVISE SERVICE, QUALITE, BAS PRIX

LA DIFFERENCE

Pourquoi l'été est-il différent
chez Suzy Shier? PARCE QUE NOUS
VOUS OFFRONS CE QUE VOUS
DESIREZ AU BON MOMENT.

Un choix fantastique de vêtements de mode aux
prix raisonnables.

ECONOMISEZ JUSQU'À 50%
sur les T-Shirts d'été, des Ensembles de shorts,
des Blouses, des Pantalons et Robes.



T-Shirts
\$4.98
rég. à \$10.98

Pantalons
en coton
\$12.98
rég. à \$22.98

Super spécial
JUPE
PORTE-
FEUILLE

Imprimés estivaux.

\$4.98

Taille unique.
Limite: 3 par cliente.
Pas de vente aux marchands.



Blouses
\$9.98
rég. à \$22.00

Pantalons
en linouvré
\$19.98
rég. à \$29.98

Des milliers de clientes averties à travers le Canada savent que:

LES VÊTEMENTS À LA MODE CHEZ SUZY SONT TOUJOURS AU BAS PRIX

SUZY SHIER

Satisfaction garantie ou argent
remis avec un sourire

Suzy accepte votre
carte Dylex.

Place Belvédère • Carrefour de l'Estrie

Marcel Léger accusé d'avoir assommé l'industrie agricole de la Beauce

THETFORD-MINES (PS) — Le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, vient d'assommer l'industrie agricole dans la Beauce.

Telle est la conclusion de l'UPA de la Beauce après l'étude du règlement relatif à la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale.

L'UPA de la Beauce affirme que, dans son ensemble, le règlement est acceptable pour les producteurs sauf pour l'interdiction d'émettre tout nouveau permis pour la production ani-

male sur fumier liquide dans trois bassins de rivière au Québec, dont celui de la Chaudière, et ce, pour une période de trois ans.

Pour l'UPA, cette action unilatérale du ministre Léger n'est que le reflet de l'incompétence des têtes dirigeantes de ce ministère. "Plutôt que de rechercher des solutions, on se contente de tout geler." L'organisme

agricole soutient que, par ce moratoire, le ministre ne cherche qu'à refaire son image politique.

Paradoxe

L'UPA comprend d'autant plus difficilement cette décision que le ministre de l'Agriculture investit des sommes importantes pour développer l'industrie animale dans la Beauce alors que le ministère de l'Environnement

vient maintenant arrêter ce secteur de l'économie qui était l'un des rares au Québec à connaître une expansion en ces années difficiles.

L'UPA refuse la justification du ministre Léger à l'effet qu'il y aurait une trop forte concentration animale dans les paroisses de la Beauce. Selon l'UPA, cette demi-vérité fausse la réalité car "parler d'une surproduction pour une grande partie de la Beauce constitue un manque flagrant de compétence."

"Que va-t-il se passer après trois

ans de gel? Il y a lieu de penser que le ministre ne le sait pas. Pourquoi pénaliser des milliers de producteurs lorsque seulement quelques-uns sont coupables? Cela représente une bien drôle de justice..." de commenter l'UPA.

Les dirigeants de l'UPA de la Beauce n'ont pas l'intention de laisser passer cette décision sans réagir et c'est pourquoi, dans les prochaines semaines, tous les membres seront consultés à ce sujet afin d'entreprendre bientôt une action commune.

THETFORD-MINES ET LA RÉGION

page D-7

Délit de fuite: un cycliste gravement blessé

THETFORD-MINES (PS) — Un homme d'affaires bien connu à Thetford-Mines devra bientôt comparaître devant les tribunaux pour répondre d'accusations de délit de fuite et de facultés affaiblies en rapport avec un accident qui a causé de sérieuses blessures à un jeune cycliste.

Le jeune René Delisle, âgé de 12 ans, fils de Claude et Charlotte Delisle de la rue St-Henri à Thetford-Mines, était arrêté en bordure de la rue Cyr ouest, à la hauteur du numéro civique 408, et discutait avec l'un de ses amis lorsqu'il fut happé par une automobile qui circulait en direction de la rue Notre-Dame. Il était alors 21h10. Le jeune garçon est resté étendu sur le capot une centaine de pieds avant de tomber dans la cour d'un particulier alors que l'automobiliste frappait un autre véhicule stationné en bordure de cette artère. Le chauffeur s'est par la suite enfui.

Toutefois, grâce aux indices de témoins, les agents du Service de la protection publique de la ville retrace, moins d'une heure après l'accident, le présumé auteur de ce délit de fuite. Le jeune garçon repose actuellement à l'Hôpital général de la région de l'Amiante, souffrant d'une commotion cérébrale.

Incendie

D'autre part, un incendie d'origine encore inconnue a lourdement endommagé les unités de motel de l'Hôtel-Motel Casino de Coleraine hier matin. Il était environ 8 heures lorsque les pompiers volontaires de Coleraine ont été appelés à circonscrire l'élément destructeur.

Les dix unités sont considérées comme une perte totale, ayant été endommagées par le feu, la fumée et l'eau. Les dommages ont été évalués sommairement à quelque \$40.000. Des membres du Bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec, section des incendies, se sont rendus sur place afin de déterminer éventuellement la cause de cet incendie.

Enfin, les enquêteurs de la SQ, détachement de Thetford-Mines, sont à compléter un dossier relatif à un vol par effraction commis dans la nuit de mardi à mercredi dans un casse-croûte de Coleraine. Le montant et la nature du vol ne sont pas encore déterminés.

Hausse des coûts de tous les services de l'Hôpital général

THETFORD-MINES (PS) — Les statistiques d'opération de l'Hôpital général de la région de l'Amiante, pour le dernier exercice financier, démontrent une augmentation des coûts dans la totalité des services offerts par l'établissement.

Ainsi, le nombre de jourspatients est passé de 104.400 en 1979-80 à 108.000 en 1980-81 pour un coût moyen qui a augmenté de plus de

\$18.00, soit de \$131.68 à \$149.83 par jourpatient.

Malgré une hausse de seulement 2.000 visites à l'urgence et à la clinique externe, pour atteindre 59.000 en 80-81, le coût moyen total de ce département a augmenté de plus de \$70.000 pour se situer à \$628.940. D'autre part, le nombre de nouveaux-nés a diminué de 51 en 80-81 alors que les 876 poupons ont occasionné des dépenses de l'ordre de

\$333.000, soit une hausse de \$25.000 en regard de 79-80.

Examens

Les examens de radiologie ont augmenté en nombre et en coût moyen, soit de 35.673 à 36.682 pour un déboursé total comparatif de \$410.952 et \$521.984. La même situation se vérifie en physiothérapie alors que les visites sont passées

de 14.827 à 15.056 pour des déboursés globaux de \$143.970 à \$186.393.

Enfin, le nombre de patients ayant subi une intervention chirurgicale en salle d'opération est passé de 4.447 à 4.534 pour des frais comparatifs de \$563.212 et \$627.641.

Ces accroissements de coût résident principalement au niveau de l'augmentation de la masse salariale ainsi que des autres fournitures et dépenses. D'ailleurs, le coût du combustible est passé de \$209.000 à \$307.000 en comparaison de \$92.000 à \$150.000 pour les films de radiologie, de \$121.000 à \$143.000 pour l'électricité, de \$55.000 à \$66.000 pour le téléphone et de \$345.000 à \$402.000 pour les produits alimentaires.

Convention collective

En vertu de la nouvelle convention collective, des augmentations substantielles furent consacrées au niveau des droits parentaux représentant un nouveau déboursé de \$177.000 ainsi que des accroissements à l'item banque maladie payée annuellement de \$49.000 en 1980 à \$150.000 en 1981, l'assurance-salaire de \$161.000 à \$287.000, paiement des congés maladie non utilisés de \$21.000 à \$117.000, le RRQ de \$145.000 à \$156.000, assurance-chômage de \$118.000 à \$154.000 et la CSST de \$55.000 à \$80.000. L'ensemble de ces coûts de bénéfices marginaux est compris à l'intérieur de la réclamation de \$864.490 adressée par l'hôpital au ministère des Affaires sociales.

Coût de la vie

Le conseiller syndical de la CSN dans la région de l'Amiante, M. Ghislain Pelletier, a soutenu que les travailleurs avaient refusé la proposition patronale du fait qu'elle ne couvrirait même pas l'augmentation du coût de la vie. Selon lui, la demande de \$45 et \$35 représente le minimum que les gars peuvent réclamer.

Par ailleurs, les syndiqués présents à la réunion ont procédé à un deuxième vote secret et c'est par un pourcentage de 78% que le comité syndical de négociation a obtenu le mandat de recourir à des moyens de pression au moment jugé opportun, pouvant aller jusqu'à un arrêt de travail.

Les deux parties en cause doivent se rencontrer aujourd'hui afin de faire le point sur la situation qui prévaut depuis le refus des offres monétaires.

Profits nets de \$1,5 million pour la Caisse d'entraide Drummond

DRUMMONDVILLE — C'est devant une assistance de plus de 400 membres que la Caisse d'entraide économique Drummond a fait connaître ses performances de sa dernière année financière: un actif de \$24.7 millions, un taux d'intérêt atteignant 12½ pour cent et un profit net de \$1.5 million.

serve la 19e place.

Ce bilan relictant, auquel toutes les personnes présentes applaudissaient, n'a pas fait oublier que, à la suite des reportages télévisés, la Caisse a reçu deux demandes de remboursement de l'ordre de \$2.5 millions et n'en a effectivement remboursé qu'une partie, faute de liquidité suffisante. M. Jean-Guy Moreau, membre du conseil d'administration et représentant de la Caisse à la Fédération, a longuement expliqué les raisons de ce manque de liquidités: cela n'est pas dû à des difficultés financières, mais au fait que l'argent est prêt à long terme et que la Caisse ne peut rappeler ses prêts sans mettre en danger les entreprises qui en bénéficient. Il a lancé un appel pour que toutes les personnes qui ont réclamé un remboursement se montrent solidaires avec le principe de l'entraide et ne donnent pas suite à leurs demandes pour permettre à la Caisse de respirer un peu, continuer à rembourser ses dépôts à terme et remettre les intérêts aux membres, le tout en vue de connaître une bonne année 1981-82.

Quant aux intérêts, la caisse versera un taux de 11 pour cent pour les deux premiers trimestres de l'année financière, 12½ pour le troisième trimestre et 12½ pour le dernier trimestre. Cette année, pour la première fois, on a déposé automatiquement les intérêts aux comptes des clients, sauf à ceux qui en ont fait une demande écrite.

La Caisse a déclaré des revenus de \$3.2 millions pendant le dernier exercice financier contre des dépenses de \$1.6 million pour un bénéfice net de \$1.5 million. En un an, son actif s'est accru de \$2.2 millions passant de \$22.5 millions à \$24.7 millions. Les demandes de remboursement, depuis le premier juin, constituent environ 10 pour cent de l'actif. La direction de la Caisse a annoncé que quelques semaines de délai seront nécessaires pour que tous les membres, qui exigent le remboursement de leurs parts sociales, soient satisfaits: on prévoit dans les prochains jours, les moyens nécessaires pour satisfaire les demandes les plus pressantes.

DRUMMONDVILLE ET LA RÉGION

page D-1

Pour le président de la CEED, M. Germain Courchesne, c'est une excellente année financière qui s'est terminée le 31 mai: la Caisse de Drummond se classe 5e sur les 77 caisses de la fédération pour son activité économique. Quant à son actif, elle con-

Résurrection du projet de Foyer d'intégration sociale pour les adolescents demandée

DRUMMONDVILLE (GP) — Les dirigeants de la Table de concertation de l'aide à la jeunesse de la région de Drummondville (TCSAJ) viennent de demander vigoureusement la résurrection du projet de Foyer d'intégration sociale pour les adolescents (FISA) et, plus généralement, la certitude d'obtenir l'argent suffisant pour développer des ressources à caractère préventif.

La demande a été dirigée par MM. Michel Houde et Charles Châteauneuf,

respectivement président et coordonnateur de la TCSAJ, à M. Pierre Duquay, directeur général du CRSSS de la région 04.

Selon les requérants, la fermeture du FISA de Drummondville-Sud à la fin de mai crée une importante lacune dans le milieu drummondvillois, lacune qu'aucun autre service ne vient combler. De plus, la population locale s'était impliquée pendant deux ans dans le financement et le fonctionnement du FISA, mais ne peut être da-

vantage sollicitée "étant donné que ce type de ressources dépend du réseau des Affaires sociales".

Rappelant que le FISA permettait de s'occuper d'adolescents aux prises avec des difficultés qui réclament l'intervention d'autres ressources de type institutionnel beaucoup plus onéreuses, les requérants précisent que le FISA est une des composantes du réseau complet de l'aide à la jeunesse et que ces composantes sont interdépendantes entre elles.

32 membres du groupe "Les Argentins" en tournée européenne

DRUMMONDVILLE — Trente-deux membres du groupe vocal Les Argentins de Drummondville quitteront bientôt le Québec pour trois semaines de spectacles et de visites en Belgique et dans les pays avoisinants, comme l'Allemagne, la France et le Luxembourg.

Ce voyage se fait dans le cadre d'un échange culturel et social avec une troupe vocale semblable en Belgique, la Castillonnaise-le Berseault, des villes de Castillon, Thuin et Mertenne.

Les Drummondvillois seront reçus dans les familles dont ils ont hébergé des membres ici l'an dernier. Cette initiative est attribuable à M. Michel Trudel qui la présente aux Argentins en septembre 1979, ce qui donna naissance à un comité organisateur composé de Celine Arel, Henri Cournoyer et Jeanne-Mance Paul.

Les Argentins participeront à 31 spectacles de chants avec comme répertoire une vingtaine de chansons québécoises et belges, interprétées par les deux chorales d'abord successivement et ensuite conjointement, sous la direction de

Cécile Benoit des Argentins et Pierre Ballieux de la Castillonnaise.

Les Argentins interpréteront également des danses folkloriques d'animation apprises sous la direction de Diane St-Louis de la troupe

Mackinaw.

Le conseil de Drummondville a manifesté son intérêt dans cet échange en présentant un souvenir tangible d'artistes et artisans locaux aux hôtes belges et lors d'excursions dans les pays avoisinants.



(Photo La Tribune par Gerald Prince)

Des Drummondvillois, membre de la troupe vocale Les Argentins, se rendent en Belgique bientôt dans un voyage-échange avec des Belges. Les Drummondvillois donneront en cadeau des articles fabriqués par les membres ou leurs amis, soit de l'artisanat, des émaux sur cuivre, etc.

Le PQ d'Arthabaska réplique aux propos de Dubois et Desrosiers

VICTORIAVILLE (DG) — Le Parti québécois du comté d'Arthabaska a émis un communiqué pour répliquer

aux propos tenus par l'ex-candidat libéral du comté et le président du PLQ lors d'une conférence de presse, don-

née quelques jours avant la St-Jean.

Selon le PQ-Arthabaska, MM. Laurent Dubois et Gilles Desrosiers se sont convertis au nationalisme à l'occasion de la fête nationale uniquement dans le but d'avoier des votes.

Le parti souverainiste du comté dénonce les libéraux qui ont dit que leur "non" était un "oui", qui sont restés

Le Centre communautaire opérationnel le 11 septembre

VICTORIAVILLE (DG) — La plus importante retombée de la finale d'hi-

ver des jeux du Québec à Victoriaville, le Centre communautaire intermunicipal sera opérationnel à compter du 11 septembre prochain.

Maigre butin

VICTORIAVILLE (DG) — Des voleurs ont perdu leur temps en s'acharnant à défoncer un coffre-fort qui contenait un maigre butin de \$100.

Pensant faire main basse sur une fortune, les voleurs ont profité du déménagement de l'optométriste Pierre Allyson pour pénétrer par effraction dans le nouvel édifice du Pharmacentre d'escomptes de la clinique Notre-Dame.

On ignore pour l'instant quand le vol a été perpétré. Les voleurs auraient profité de la pagaille du déménagement pour commettre leur vol.

Selon les enquêteurs de la Sûreté municipale de Victoriaville, les dégâts sont minimes et les fruits du vol le sont également.

Toutefois, le type d'opération laisse penser aux enquêteurs qu'il pourrait s'agir d'une bande spécialisée dans les vols de coffres-forts.

Les détectives de la Sûreté municipale n'ont pas hésité à demander l'aide du service d'identification judiciaire de la Sûreté du Québec du Cap de la Madeleine pour prendre les empreintes digitales, question de relier cet acte criminel à d'autres antérieurs ou ultérieurs. Le dossier reste ouvert pour le moment... aucune piste ne pouvant mener à l'arrestation de présumés coupables.

La population des Bois-Francs aura cependant une bonne idée de ce que sera le centre lors de l'exposition régionale qui aura lieu au début du mois d'août puisque des exposants y présenteront des kiosques. Il y aura le bingo ainsi que des spectacles et des jugements d'animaux.

Cependant ces activités seront tenues dans un centre inachevé. Immédiatement après la tenue de la foire annuelle, les travaux de finition reprendront et dès le 11 septembre le public pourra prendre possession de cette construction qui a fait couler beaucoup d'encre.

Le nouveau centre communautaire qui a bénéficié de subventions totalisant plus de \$650.000 est en construction sur le site de l'ancien arena Jean Béliveau. Il s'agit d'un projet mené conjointement par les municipalités de Victoriaville, Arthabaska, Ste-Victoire et St-Christophe et qui est géré par une Régie.

En plus d'abriter une glace artificielle avec amphithéâtre avec capacité minimale de 2.000 sièges, le centre communautaire intermunicipal regroupera divers locaux à des fins multiples dont la pétanque et de jeux de fers. Une piste de jogging intérieur doit également y être aménagée ainsi qu'un site idéal pour tout genre d'expositions, ce dont nous donnera un aperçu l'exposition régionale.

Enfin les groupes et familles pourront y trouver deux salles pour des réunions et soirées de toutes sortes.

VICTORIAVILLE ET LA RÉGION

muets devant le "coup de force" de leur chef d'Ottawa qui, par son projet, veut enlever des pouvoirs essentiels au Québec. Leur chef M. Ryan a même voté contre la motion du premier ministre du Québec qui condamnait le projet Trudeau en novembre 1980, de soutenir le communiqué signé par M. Lionel Bellavance, attaché de presse du PQ-Arthabaska.

"Les libéraux du comté d'Arthabaska auront-ils le courage de se prononcer contre la nouvelle ingérence inadmissible du gouvernement fédéral qui veut s'approprier une partie du territoire québécois par une Loi afin de pouvoir exporter l'électricité du Labrador par-dessus la tête du Québec?" d'interroger le communiqué.

Nouvelle attaque

Quant au PQ-Arthabaska, il dénonce fortement cette nouvelle attaque d'Ottawa contre les droits historiques du Québec sur les ressources énergétiques et l'intégrité du territoire et demande au ministre fédéral M. Marc Lalonde de retirer immédiatement son projet de Loi.

Le PQ-Arthabaska termine son communiqué en avertissant les libéraux du comté que les électeurs ne seront pas dupes de leur nouveau maillage pour cacher leur vrai visage de succursale dirigée d'Ottawa.



Zellers 1931 1981 **50** Anniversaire

En vente jeu., ven., sam. 2, 3, 4 juillet ou jusqu'à l'épuisement des stocks.

SUPER AUBAINES

Charbon de bois en sac de 10 lb "Kingsford"
2.97 ch.
 S'allume rapidement et facilement. Le feu "Kingsford"!

Services de vaisselle 20 morceaux
16.97 le service
 Pour 4 personnes, choix de décors élégants.

Sacs pour ordures "Glad"
1.57 le paquet
 Paquet de 10 sacs robustes avec fermoirs

Maxi serviettes "New Freedom"
2.87 ch.
 Boîte de 30 serviettes ordinaires ou désodorisantes.

Petites brosses à dents "Oral-B"
1.37 ch.
 Couleurs au choix, l'article idéal pour les voyages!

Assortiment de bijoux
1.37 ch.
 Au choix
 Grand choix de boucles d'oreilles, de colliers, de pendentifs sur chaînes et de broches, dans des boîtes cadeaux.

Chaises longues coussinées "Newport"
35.97
 En 50% polyester et 50% coton, lavable en machine. Pour chemisiers, vêtements d'enfants. Imprimés au choix.

Essuie-mains ou linges à vaisselle en coton
 Lingés à vaisselle **4/1.50**
 Essuie-mains **2/1.50**
 Essuie-mains à carreaux, tissé ondulé, env. 18 x 28 po. ou linge à vaisselle épais à rayures, env. 14 x 15 po.

Mini serviettes "Light Days"
1.77 ch.
 Boîte de 30 serviettes ordinaires ou désodorisantes.

Arrosoir de jardin
1.77

Lot de 3 caleçons de marque Zellers pour garçons
2.88 lot de 3
 Au choix
 Chaque lot comprend 3 caleçons en coton et polyester en tons de poudre, caramel ou blanc. P-M-G.

Drap Oxford imprimé 115 cm de large
1.97 le mètre
 En 50% polyester et 50% coton, lavable en machine. Pour chemisiers, vêtements d'enfants. Imprimés au choix.

Lit de camp
12.97 ch.

"Oil of Olay" 4.97 ch.
 Pour avoir une peau plus jeune d'allure. 100 mL.
"Night of Olay" 5.27 ch.
 Traitement de beauté pour la nuit. 50 mL.

Chaises longues de parterre
17.97

Débardeurs rayés pour juniors
2.99 ch.
 En coton lavable teint sur le fil, fines rayures multicolores. P-M-G.

Album de photos 16 pages
1.67 ch.
 Ord. 2.49
 Album comprenant 8 feuilles, 16 pages magnétiques. Couvertures attrayantes.

50 pieds de papier métallisé
1.47 ch.
 Ord. 1.69
 Rouleau de 12 po. de large, 50 pieds. Profitez de cette aubaine!

Rince bouche "Listerine"
1.77 ch.
 Une haleine fraîche et propre. 500 mL.

Produits pour la chevelure "Unicare"
1.77 ch.
 Au choix
 Shampoing ou revitalisant aux herbes ou formule danoise. 450 mL.

Jeans à jambe évasée pour hommes "G.W.G."
24.77
 Jeans en denim de pur coton marine, style western. Tailles 28 à 38.

Shorts et tee-shirts athlétiques "Russel"
9.47 ch.
 Shorts gris
 Au rayon des articles de sport. P.M.G.

Lit de camp de luxe à ressorts
 Capitoné, épargnez \$10
 Ord. 34.99
24.97 ch.
 Lits de camp ajustables, housses en imprimé fleuri. Modèle capitonné avec bourre de mousse de 2 cm.

Allume-feu "Zip"
.88 ch.
 Allume-feu en dés solides pour allumer jusqu'à 15 feux facilement et rapidement.

Antigel réfrigérant "Prestone II"
8.97 ch.
 Empêche le surchauffage, bon pour toute l'année. Contenant de 4 litres.

Huile à moteur "Quaker State"
1.27 le litre
 Bon rendement pour tous les temps!

Épargnez 25%! "Turtles" ou "Nutchos"
 Ord. 5.99
 Au choix **4.49** ch.
 Boîte de 14 oz "Turtles" ou 300 g "Nutchos" recouverts de chocolat.

Bonbons assortis "Élegante"
 600 g
 Ord. 4.99
3.49 ch.
 Délicieux bonbons dans une boîte à offrir!

Briquets jetables "Cricket"
.69 ch.
 Des milliers de flammes!

Cartouches de cigarettes
 Ordinaire **9.37** ch. Grand format **9.47** ch.
 Marque canadienne seulement

La méconnaissance des règlements municipaux généralisée chez les policiers

QUEBEC (PC) — La formation des policiers municipaux a occupé une place importante dans les délibérations au 49^e congrès de l'Association des chefs de police et pompiers du Québec qui se déroule depuis lundi à Québec.

La majorité des congressistes a admis que les policiers municipaux auraient avantage à parfaire leur formation, que ce soit une connaissance plus approfondie des règlements et du fonctionnement de leur municipalité ou de l'utilisation de l'ivresse-mètre ou du radar.

Ces cours pourraient être dispensés par l'Ins-

titut de police du Québec qui formeraient des moniteurs qui, à leur tour, enseigneraient leur science aux corps de police qui en auraient besoin.

Mais, pour ce faire, il faudrait que l'Institut de police de Nicolet dispose de plus de fonds et le congrès a exprimé le vœu que le gouvernement québécois déblo-

que plus de crédits qui plafonnent toujours à \$2,8 millions depuis cinq ans.

La méconnaissance des règlements municipaux qu'ils sont chargés d'appliquer est passablement généralisée chez les policiers.

Il a été proposé hier que des cours d'introduction à l'administration municipale et aux règlements municipaux soient incorporés dans les cours de l'Institut de police. Quant à l'approfondissement de ces connaissances, il serait

assuré par les municipalités.

À l'heure actuelle, l'Institut de police est obligé de faire des choix dans ses cours à cause des restrictions budgétaires.

Par ailleurs, il est possible que l'Université du Québec à Montréal, en collaboration avec l'IPQ, donne des cours de formation aux cadres supérieurs des corps policiers et que ces mêmes cours soient dispensés par Télé-Université, des cours de correspondance, aux directeurs de

police plus éloignés des grands centres.

Les quelque 265 chefs de police et pompiers et représentants d'agences de sécurité ont fait relâche hier après-midi, fête de la Confédération.

Ils termineront leur 49^e congrès aujourd'hui par l'élection de leur nouvel exécutif et c'est le chef Pierre Trudeau, de Saint-Hubert, qui devrait succéder à M. Emile Turgeon, de Beauport, comme président de l'Association.

Police parallèle: développement jugé inquiétant au Québec

QUEBEC (PC) — Depuis quelques années, il s'est développé au Québec ce qu'on appelle "une police parallèle", c'est-à-dire des corps d'agents de sécurité privés qui accomplissent sensiblement le même travail que les policiers municipaux.

Présentement, il existe environ 300 de ces agents embauchés par une vingtaine de municipalités de la Communauté urbaine de Montréal, qui se comportent

indépendamment des normes de la police mais n'en remplissent pas moins des tâches traditionnellement dévolues aux forces de l'ordre constituées selon la loi de la police.

Ce phénomène a été étudié au 49^e congrès des chefs de police et pompiers du Québec, présentement en cours à Québec, et les participants ont déploré "cette situation très troublante" et exprimé leur inquiétude non seulement pour les policiers mais aussi pour la sécurité des citoyens.

En assemblée plénière, hier, il a donc été résolu que le gouvernement québécois adopte une loi cadre pour délimiter les fonctions, la juridiction et le territoire d'application pour ces agents privés de sécurité.

De plus, le congrès a émis le vœu que les agents de sécurité employés par les municipalités soient sous le contrôle des directeurs de police et que le financement de ce service soit pris par conséquent à même le budget du service de police.

Cette prolifération

des agents de sécurité s'est surtout réalisée dans les municipalités en banlieue de Montréal dont plusieurs n'auraient pas encore pris l'intégration des forces policières en 1972 à la Communauté urbaine de Montréal.

Le problème a été exposé plus en détail par M. Gerald Cholette, directeur du Bureau des enquêtes criminelles de Montréal, qui a expliqué que les chefs de police ne désapprouvent pas le travail de ces agents de sécurité mais à la condition qu'ils n'empiètent pas sur les compétences des policiers.

Il a cité les exemples des agents du métro de la CUM et de ceux du ministère des Transports qui occupent exclusivement le champ de leur juridiction.

Le chef de police de Saint-Hubert, M. Pierre Trudeau, a signifié que l'arrivée de cette "police parallèle" ne date pas d'hier et que des dirigeants municipaux s'en sont servis pour tâcher d'amener le gouvernement à "mettre la hache dans le service intégré de la police de la CUM".

Prostitution: deux clients arrêtés par la police

MONTREAL (PC) — Pour la première fois dans l'histoire de la prostitution à Montréal, deux clients de présumées prostituées ont été arrêtés lundi soir par les policiers de l'escouade de la moralité en vertu du règlement 5464 amendé récemment.

Ce règlement municipal interdit à quiconque d'aborder une personne dans un lieu public et de lui offrir de l'argent en échange de faveurs sexuelles.

Le règlement qui a été adopté par la ville il y a à peine deux semaines, touche autant les prostituées que leurs clients éventuels. Comme les prostituées, ceux-ci sont passibles, dans le cas d'une première infraction, à une amende de \$100.

Pour une deuxième infraction dans une période de douze mois, l'amende prévue est d'au moins \$100, mais peut atteindre \$500.

Pour tout autre écart subséquent dans la même période de

temps, l'amende minimale est de \$500 et l'amende maximale de \$1000.

En plus de deux clients appréhendés, sept prostituées, hommes et femmes, ont également été arrêtés en vertu du règlement municipal controversé, qui interdit à quiconque de se tenir dans un endroit public au fin de la prostitution ou d'y aborder une personne à ces fins.

Les policiers ont décidé d'agir lundi soir à cause de la recrudescence des activités des prostituées dans le secteur de la "Main".

Interrogé hier, le commandant de la brigade de la moralité au QG du Service de police de Montréal, M. Yvon de Grâce a déclaré qu'il ne pouvait divulguer les noms des deux hommes appréhendés, mais que le nom de ceux qui comparaitront devant le tribunal sera connu publiquement de toute façon.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux hommes et aux femmes.

CONTREMAITRE DEMANDE

Industrie dans la région de Sherbrooke est à la recherche d'un contremaître pour sa deuxième équipe. Expérience requise dans l'usinage, lecture de plans et aussi comme contremaître.

Envoyer curriculum vitae à:
CASIER POSTAL 1353
Sherbrooke, Qué.
J1H 5L9

569-9201

CUISINIER DEMANDE

Pour auberge de banlieue. Expérience de cuisine française exigée.
Tél.: 842-2325
Demandez le Chef.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ESTRIE POSTES D'AVOCATS

pour les bureaux d'Asbestos et de Lac-Mégantic.

1) Postes d'avocats pour le bureau d'Asbestos:

Nous recherchons deux (2) avocats civilistes pour notre bureau d'Asbestos. Nous désirons des candidats qui acceptent de s'établir en permanence à Asbestos. Les postes seront ouverts d'ici le mois de novembre 1981. Nous voulons cependant procéder dès le mois de juillet 1981 aux entrevues afin de laisser la possibilité aux candidats de l'extérieur de planifier leurs vacances et leur déménagement si leur candidature est retenue. Quant aux candidats recherchés, une bonne connaissance des lois sociales serait appréciée. De plus, le travail des avocats impliquera aussi, à l'occasion, la pratique du Droit criminel et pénal. Une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé est nécessaire puisque le bureau d'Asbestos dessert la ville de Richmond où l'on retrouve une forte concentration d'anglophones.

2) Poste d'avocat pour le bureau de Lac-Mégantic:

Ce poste d'avocat est ouvert pour une période de deux (2) ans seulement. En effet, l'avocat engagé à ce poste remplacera un avocat permanent qui bénéficie d'un congé sans solde de deux (2) ans. Le candidat recherché devra avoir une bonne connaissance des lois sociales et du Droit criminel et pénal. La date limite pour faire parvenir votre curriculum vitae est le 10 juillet 1981. Les entrevues auront lieu les 16 et 17 juillet 1981. S'il y avait grève des postes, nous vous prions de communiquer par téléphone avant le 10 juillet 1981. Lorsque vous faites application, veuillez préciser si vous limitez votre demande pour les postes d'avocats à Asbestos ou Mégantic ou si vous postulez pour Asbestos et Lac-Mégantic.

Faites parvenir votre curriculum vitae à:
Centre communautaire juridique de l'Estrie,
a/s Madame Ginette Lambert
297, rue Dufferin,
SHERBROOKE, P.Q. J1H 4M5
Téléphone: 1-819-563-6122

VOULEZ-VOUS AUGMENTER VOS REVENUS?

Devenez vendeur distributeur de tables de billard. Si vous avez un local disponible, (ex: sous-sol, salle de jeux, garage), vous pouvez devenir un de nos points de vente au Québec. Une franchise vous rend vendeur exclusif pour une région vous permettant d'atteindre facilement les \$20.000 de vente par année à un pourcentage de profit intéressant. Notre produit est de toute première qualité et vous pouvez vous en rendre compte en visitant notre salle de montre, sise au 2363, 41^e avenue, Lachine.

Si vous êtes intéressés à en connaître davantage, veuillez me contacter le plus tôt possible.

Laurent Gervais, président
Palason Billard, Inc.
514-631-1069

MUNICIPALITE ROCK FOREST TRAVAUX PUBLICS

Poste offert: CONTREMAITRE section transport routier

Sous l'autorité du directeur des travaux publics, le candidat assume la responsabilité de l'entretien du réseau routier, installation et entretien du matériel de signalisation et d'éclairage, supervision de la construction et la réfection de rues, trottoirs et autres travaux de même nature.

Exigences: détener un D.E.C. en génie civil et/ou une expérience de quelques années dans le domaine dans un poste semblable, lire, écrire et parler le français. L'anglais serait un atout. Habile à planifier, organiser, diriger et contrôler le travail d'équipe.

Salaires: selon formation et expérience. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae et demande d'emploi au plus tard le 10 juillet à:

Direction du personnel
Municipalité de Rock Forest
Plaza Rock Forest
C.P. 29 Rock Forest, Qué. J0B 2J0
(819) 564-7444

ALLEGRO

Brights
ALLEGRO
APÉRITIF
ROUGE - RED

L'apéritif à la mode
À l'heure de l'apéro,
On sert un Allegro
Avec quelques glaçons,
Un zeste de citron...
Allegro, c'est l'apéro!

Disponible à la S.A.Q. et dans les épiceries licenciées.